



Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2009

Chiffres clés :

- 863 actionnaires présents
- 5 704 actionnaires présents ou représentés
- 3 749 actionnaires ayant voté par correspondance
- Soit au total 59,43 % des actions participant au vote et 66,36 % du total des droits de vote existants.

Le Groupe AXA en 2008 :

Eric CHANEY (Chef économiste du Groupe) a fait en introduction un rappel sur la crise de 2008, son impact sur les marchés financiers et la position d'AXA.

Henri de CASTRIES, Président du Directoire, a ensuite présenté le positionnement, la stratégie et les résultats du Groupe AXA.

La crise financière sans précédent qui a touché les marchés au niveau mondial a eu un impact significatif sur l'ensemble du secteur assurance et sur AXA, mais le Groupe a su rester centré sur son cœur de métier, c'est-à-dire l'assurance dommages et l'assurance vie, ainsi que la gestion d'actifs, et bénéficie d'éléments de résistance solides, qui font envisager avec optimisme le futur de ses métiers. Le Groupe est l'une des seules sociétés de services financiers internationales à avoir présenté un résultat net positif en 2008.

AXA continue de mesurer la satisfaction de ses clients, de ses distributeurs et de ses collaborateurs, chacun de ces indicateurs est en progression par rapport à l'année précédente.

Denis DUVERNE, membre du Directoire en charge des finances, du contrôle et de la stratégie, est revenu sur les résultats financiers du Groupe en 2008, la structure financière et l'évolution du titre.

Enfin, Henri de CASTRIES a réaffirmé sa confiance dans le Groupe en insistant sur l'efficacité de son modèle opérationnel et en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de service et l'engagement des collaborateurs.

Observations du Conseil de Surveillance :

Jacques de CHATEAUVIEUX, Président du Conseil de Surveillance, a présenté les observations du Conseil de Surveillance :

- les comptes et les rapports présentés par le Directoire au Conseil de Surveillance n'appellent pas d'objection,
- le Conseil de Surveillance est confiant dans la capacité du Groupe à assurer le développement à long terme d'AXA sur des objectifs ambitieux.

Puis, Jacques de CHATEAUVIEUX a présenté la politique de rémunération des dirigeants du Groupe AXA ainsi que les éléments de rémunération des membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance a émis un avis favorable à la nomination de Ramon de OLIVEIRA en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement d'Henri LACHMANN, dont le mandat arrivait à échéance à l'issue de ladite Assemblée.



Questions / réponses :

Questions écrites /

- **Question sur la politique de rémunération du Groupe AXA**

La qualité et la transparence de l'information donnée par le Groupe AXA en matière de rémunération des dirigeants sont régulièrement citées en exemple. Le Conseil de Surveillance définit le niveau des rémunérations, travail qui a, cette année, été particulièrement difficile. L'application des formules de rémunération variable a révélé une diminution importante. Le prix d'exercice des stock-options a permis d'aligner l'intérêt du management et des actionnaires.

- **Question sur la gestion financière d'AXA, les comptes 2008 et de possibles dépréciations**

L'élaboration des comptes d'AXA fait l'objet d'un processus rigoureux. Ils sont examinés de manière approfondie en vue de leur arrêté par le Directoire. Le Conseil de Surveillance et son Comité d'Audit en font également une revue très attentive. De même, la gestion financière du Groupe définie par le Directoire est revue et examinée par le Conseil de Surveillance et son Comité Financier. Naturellement, les comptes font l'objet d'un audit selon les règles applicables en France par les commissaires aux comptes de la société, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars. L'un des enjeux de l'exercice 2008 fut la constatation de pertes importantes liées à la couverture des produits *Variable Annuities* aux Etats-Unis. Le Conseil de Surveillance et le Comité de Rémunération ont tenu compte de cet élément dans la fixation de la rémunération variable des membres du Directoire au titre de l'exercice 2008.

Les comptes 2008 d'AXA ont été établis conformément aux normes comptables IFRS en vigueur. Ces normes prévoient la nécessité de provisionner les actions en cas de moins-value latente depuis plus de 6 mois ou de moins-value supérieure à 20 %. Lors de l'annonce de nos résultats en février dernier, nous avons annoncé que si les marchés restaient stables au niveau du 31 décembre 2008, compte tenu de la référence à une période de 6 mois, AXA enregistrerait environ 700 millions d'euros de dépréciations complémentaires en 2009. Toutefois, des dépréciations supplémentaires pourraient être nécessaires notamment en cas de nouvelle baisse de la valeur de nos actifs actions d'ici la fin de l'exercice ou en cas de défaillance d'entreprises dont nous détenons les obligations en portefeuille.

Questions orales /

- **Question sur les stock-options, le cours du titre et sur les normes réglementaires**

La levée par les membres du Directoire au cours de l'exercice 2008 de stock-options au prix de 10,73 € correspond aux conditions d'exercice de ces options telles que fixées au moment de leur attribution en 2003. Par ailleurs, il convient de noter que les membres du Directoire d'AXA détiennent tous un nombre important d'actions AXA.

Concernant le cours du titre, depuis le pic historique atteint par le secteur au début des années 2000, la valorisation du secteur de l'assurance a reculé de 75 %. AXA a évolué en ligne avec son secteur. La période actuelle se caractérise par une crainte importante. Jusqu'au début de l'année, AXA était plus performant que le secteur.

Enfin, la profession souffre d'un défaut d'harmonisation dans la présentation de ses comptes, les normes réglementaires du secteur étant appliquées de manière hétérogène selon les pays. Le calcul des ratios de solvabilité peut ainsi différer d'un pays à l'autre. Toutefois, la validité des indicateurs de résultat opérationnel et de résultat courant s'est affirmée au fil des années devant les analystes, qui la reconnaissent désormais.

Par ailleurs, anticipant très tôt en 2008 la baisse ultérieure des marchés, le management d'AXA a pris la décision de couvrir les portefeuilles d'actions pour ne pas exposer outre mesure le capital et la solvabilité du Groupe. Ces couvertures présentent néanmoins un coût important et ne peuvent être généralisées. De plus, les moins-values liées à la dépréciation des obligations ne sont pas prises en compte dans le calcul du ratio de solvabilité.

- **Question sur le risque d'une inflation forte**

L'assurance possède un cycle inversé de production. Un assureur reçoit la prime et doit ensuite rendre le service proposé aux assurés. L'argent confié doit donc être investi de manière sûre, notamment dans des obligations, dans le respect de critères très prudents de gestion des risques, évitant notamment les risques de concentration.

L'inflation entraîne une hausse des taux d'intérêts. Des programmes de couverture ont pour objet de nous garantir contre ce risque. Le Groupe se protège autant que possible contre ce risque.



- **Question sur les risques de non-conformité et les conséquences de solvabilité 2**

Le document de référence décrit le positionnement du Groupe en matière de risques de non-conformité. Etant coté en France et aux Etats-Unis, AXA traite ces risques avec une grande rigueur du fait de sa double soumission aux lois françaises et américaines. Un investissement de 150 millions d'euros a ainsi été consenti sur ce sujet entre 2004 et 2006.

Solvabilité 2 est une nouvelle norme européenne qui s'appliquera à partir de 2012, et dont le Parlement européen vient de voter les grands principes. AXA envisage son application favorablement puisque ce programme entérine une approche bien plus économique des risques et présente moins d'éléments pro-cycliques que la réglementation actuelle.

- **Question sur « Ambition 2012 »**

Les indicateurs chiffrés annoncés au moment du lancement de ce programme de long terme, en 2004, se fondaient sur la stabilité des taux d'intérêts et une progression annuelle des marchés de 8 %. Entre 2004 et juin 2008, AXA était parfaitement en ligne avec ces objectifs. Depuis, l'économie mondiale a connu une interruption de croissance, ce qui a impacté le développement du Groupe. Les chiffres d'« Ambition 2012 » ne pourront donc être atteints, pour des raisons extérieures au Groupe.

Toutefois, au-delà des chiffres, ce programme a pour objectif de faire d'AXA la société préférée de son secteur. Les initiatives et les actions d'amélioration industrielle liées à ce programme de transformation de l'entreprise sont essentiellement maintenues.

- **Question sur l'attachement du Groupe à ses actionnaires**

Le Groupe reste très attaché à l'actionnariat salarié, qui représente près de 6 % du capital détenu. Il s'agit là d'un des niveaux les plus importants en France. Tous les salariés du Groupe sont devenus actionnaires depuis que 50 actions ont été attribuées l'an passé à chaque collaborateur dans le cadre du programme « AXA Miles » lié à Ambition 2012. Le plan d'actionnariat annuel connaît chaque année un succès important. L'an passé, malgré la baisse du cours, la collecte a atteint un niveau très élevé. Les salariés souffrent comme les actionnaires de la baisse du cours.

- **Question sur la communication en temps de crise et les dividendes**

La communication financière en période de crise est toujours un exercice délicat. Il n'est pas possible de prévoir l'évolution des marchés. Lors de la présentation des résultats semestriels au mois d'août, rien n'annonçait l'ampleur de la crise de novembre. Une fois celle-ci apparue, le Groupe a annoncé que les objectifs chiffrés du programme « Ambition 2012 » étaient abandonnés. Ensuite, il n'y a pas eu de communication sur le dividende car il fallait attendre de connaître à la fois le résultat définitif 2008 et la situation économique au moment du versement du dividende. En cas de rebond du marché, la décision d'AXA aurait été différente. Le montant du dividende a été fixé au moment où la crise semblait s'aggraver.



Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009

Résultats du vote des résolutions

| Résolutions de la compétence d'une Assemblée Ordinaire <i>Quorum : 59,43 %</i> | | POUR | CONTRE | ABST. |
|---|---------|----------|----------|---------|
| PREMIERE RESOLUTION Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008 | Adoptée | 98,7637% | 1,1890% | 0,0473% |
| DEUXIEME RESOLUTION Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008 | Adoptée | 98,7626% | 1,1883% | 0,0491% |
| TROISIEME RESOLUTION Affectation du résultat de l'exercice 2008 et fixation du dividende à 0,40 euro par action | Adoptée | 99,8660% | 0,0681% | 0,0659% |
| QUATRIEME RESOLUTION Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées | Adoptée | 96,5039% | 3,4455% | 0,0507% |
| CINQUIEME RESOLUTION Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jacques de Chateaufieux | Adoptée | 96,7617% | 1,3104% | 1,9279% |
| SIXIEME RESOLUTION Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Anthony Hamilton | Adoptée | 97,0734% | 0,9964% | 1,9301% |
| SEPTIEME RESOLUTION Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Michel Pébereau | Adoptée | 83,7481% | 14,3233% | 1,9286% |
| HUITIEME RESOLUTION Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mme Dominique Reiniche | Adoptée | 97,7340% | 0,3388% | 1,9272% |
| NEUVIEME RESOLUTION Nomination de M. Ramon de Oliveira en qualité de membre du Conseil de Surveillance | Adoptée | 97,7537% | 2,1899% | 0,0564% |
| DIXIEME RESOLUTION Autorisation consentie au Directoire d'acheter les actions ordinaires de la Société | Adoptée | 79,8183% | 19,2401% | 0,9416% |



| Résolutions de la compétence d'une Assemblée Extraordinaire | | POUR | CONTRE | ABST. |
|---|---------|-------------|---------------|--------------|
| Quorum : 59,44 % | | | | |
| ONZIEME RESOLUTION Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes | Adoptée | 99,8811% | 0,0709% | 0,0480% |
| DOUZIEME RESOLUTION Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires | Adoptée | 90,8022% | 9,1442% | 0,0536% |
| TREIZIEME RESOLUTION Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires | Adoptée | 84,1842% | 15,7565% | 0,0593% |
| QUATORZIEME RESOLUTION Autorisation consentie au Directoire en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, pour fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital | Adoptée | 87,3098% | 12,6256% | 0,0646% |
| QUINZIEME RESOLUTION Autorisation consentie au Directoire d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, décidée en application respectivement des douzième à quatorzième et seizième à dix-huitième résolutions | Adoptée | 83,8638% | 16,0699% | 0,0663% |
| SEIZIEME RESOLUTION Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société | Adoptée | 84,3741% | 15,5434% | 0,0825% |



| | | POUR | CONTRE | ABST. |
|--|--------------------|----------|----------|---------|
| DIX-SEPTIEME RESOLUTION Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société | Adoptée | 85,8135% | 14,1201% | 0,0664% |
| DIX-HUITIEME RESOLUTION Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société | Adoptée | 87,3332% | 12,6076% | 0,0592% |
| DIX-NEUVIEME RESOLUTION Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société | Adoptée | 99,8212% | 0,1143% | 0,0645% |
| VINGTIEME RESOLUTION Autorisation consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise | Adoptée | 98,1632% | 1,7834% | 0,0535% |
| VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION Autorisation consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires sans droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée | Adoptée | 97,2650% | 2,6810% | 0,0540% |
| VINGT-DEUXIEME RESOLUTION Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ordinaires | Adoptée | 97,9339% | 1,9980% | 0,0681% |
| VINGT-TROISIEME RESOLUTION Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions de préférence, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ordinaires en faveur des sociétés AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle | Résolution retirée | | | |



| | | POUR | CONTRE | ABST. |
|--|---------|----------|----------|---------|
| VINGT-QUATRIEME RESOLUTION Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions de préférence, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ordinaires | Adoptée | 96,8531% | 3,0888% | 0,0580% |
| VINGT-CINQUIEME RESOLUTION Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions de préférence, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ordinaires | Adoptée | 78,9128% | 20,1504% | 0,9368% |
| VINGT-SIXIEME RESOLUTION Modifications statutaires en vue de l'introduction des actions de préférence dans les statuts | Adoptée | 96,8293% | 3,1087% | 0,0620% |
| VINGT-SEPTIEME RESOLUTION Pouvoirs pour les formalités | Adoptée | 99,7112% | 0,2091% | 0,0797% |

L'intégralité des présentations et des débats est accessible sur le site www.axa.com

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans cette présentation contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent, par nature, des risques, identifiés ou non, et des incertitudes, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux indiqués dans ces déclarations. Vous êtes invités à vous référer au Rapport Annuel d'AXA (Formulaire 20-F) pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 et au Document de référence d'AXA pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. Nous attirons plus particulièrement votre attention sur la section du Rapport Annuel intitulée « Avertissements ». AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.